

Véhicules électriques et bornes de recharge : Les Syndicats d'Énergie et l'ADEME structurent le réseau en Auvergne-Rhône-Alpes

Bilan de cinq ans de soutien

Lyon, le 9 septembre 2020

Le véhicule électrique est l'un des éléments de la mobilité durable de demain. Pour réussir ce pari, il est indispensable de fournir aux utilisateurs des infrastructures de recharge adaptées. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont mis en place, dès 2015, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), le « Dispositif d'aide au déploiement d'Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Électriques (IRVE) ou hybrides rechargeables ». Porté par l'ADEME, ce dernier était destiné aux collectivités territoriales souhaitant installer des bornes de recharge publiques sur la voirie.

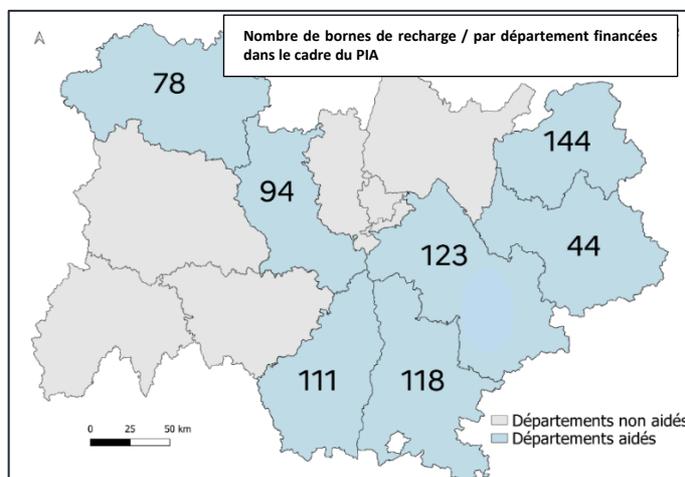
La direction Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME dresse un état des lieux des installations soutenues financièrement, identifie des axes de progrès et présente une série de recommandations pour améliorer le déploiement d'infrastructures de recharge des véhicules électriques de la région, s'adressant à la fois aux pouvoirs publics et aux acteurs privés.

En France, la mobilité électrique poursuit sa montée en puissance

Le secteur des transports représente 35 % des émissions de CO₂ et 32 % de la consommation d'énergie en Auvergne-Rhône-Alpes. Les voitures particulières représentent les deux tiers de la consommation d'énergie du secteur. **La réponse aux enjeux de la transition énergétique nécessite de développer des actions complémentaires qui passent à la fois par une amélioration de l'efficacité énergétique des différents modes de transports et par le développement de nouvelles solutions de mobilités (auto-partage, co-voiturage, vélo) nécessitant une modification de nos pratiques. Le véhicule électrique s'inscrit dans le panel des solutions à développer.**

En France, depuis le début de l'année 2020, 46 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables ont été vendus. Soit une hausse de 76 % par rapport à la même période l'an passé. Cette croissance soutenue des ventes engendre de nouveaux besoins sur le plan de la recharge. Par ailleurs, des prévisions indiquent que le parc de véhicules électriques va être multiplié par cinq d'ici 2025. Le **maillage du territoire en bornes de recharge sur l'espace public** est essentiel afin de sécuriser les usagers des véhicules électriques.

En Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 700 bornes de recharge à accès public financées par l'ADEME



En Auvergne-Rhône-Alpes, sept syndicats départementaux de l'énergie¹ ont signé avec l'ADEME - entre 2015 à l'été 2020 - des conventions qui ont permis l'installation de 712 bornes de recharge, financées par l'ADEME à hauteur de 3,5 millions d'euros pour un montant total investi d'environ 8 millions d'euros.

Ces 712 bornes publiques représentent 39 % des 1 848 bornes de recharge régionales sur l'espace public, recensées au 1^{er} janvier 2020, et 13 % des 14 433 bornes présentes sur l'espace public en France.

¹ Les sept syndicats départementaux de l'énergie ayant signé avec l'ADEME les conventions IRVE : l'Allier, la Loire, l'Ardèche, la Drôme, la Savoie, la Haute-Savoie et l'Isère (la métropole de Grenoble n'est pas incluse dans le dispositif)

Maillage et usage

Les 10 % des bornes les plus utilisées qui concentrent en moyenne 40 % des connexions se trouvent dans des territoires urbains ou périurbains (Vichy, Bourgoin-Jallieu, Roanne, Annecy, etc.). Les territoires ruraux accueillent des bornes moins utilisées tout en gardant leur utilité de service public et de sécurisation des usagers. On constate aussi que **le maillage des bornes de recharge est inégal sur toute la région** et que les disparités départementales sont en lien avec la typologie des territoires. Aujourd'hui, un maillage quasi complet est en place dans les territoires aidés par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

Le réseau public Eborn, pour un seul et même service de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables

Ce soutien financier du PIA a permis l'accélération du déploiement des infrastructures sur l'espace public. Initialement, cinq Syndicats d'énergie (Ardèche, Drôme, Isère, Haute-Savoie et Hautes-Alpes) se sont associés pour faciliter l'utilisation de ces bornes publiques via le réseau Eborn.

A ce jour, le réseau Eborn s'étend sur une partie des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il comprend désormais 1 200 bornes sur 11 syndicats départementaux (Drôme, Ardèche, Isère, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Loire, Haute-Loire, Savoie, Var).

Dispositif essentiel d'harmonisation et de simplification de la recharge pour les usagers du véhicule électrique (interopérabilité entre les bornes avec abonnements, système de paiement harmonisés, dispositif de géolocalisation), ce réseau public apporte de la cohérence et permet à l'utilisateur d'avoir un seul interlocuteur en cas d'itinérance sur plusieurs départements et régions. Cela rend le service plus simple et pratique pour l'utilisateur.

De nouvelles ambitions : une harmonisation régionale et le développement des bornes en accès public au-delà de l'espace public

Des marges de progrès subsistent pour favoriser le développement d'un réseau de bornes dans toute la région et pour réduire les disparités départementales. Il y a donc un enjeu de développement harmonieux et homogène de bornes de recharge de véhicules électriques dans la région, par souci d'égalité des territoires.

Par ailleurs, il est important de garder à l'esprit que la **mobilité électrique reste une aventure collective et partagée, résultant tant des initiatives d'origine publique que des offres privées** ; sa réussite doit donc être menée sur plusieurs fronts.

- Sur la voirie publique, le maillage doit être complété, aux emplacements stratégiques et avec un service simple et performant.
- **C'est maintenant aux initiatives privées de venir le renforcer, notamment sur les lieux d'habitation et de travail, où se font 94 % des recharges.** Les acteurs privés (gestionnaires de parkings publics, grands et petits commerces, bailleurs sociaux, copropriétés, etc.) devront s'engager dans un processus, le plus réfléchi et concerté possible, de développement de leurs propres infrastructures afin de permettre aux particuliers d'engager cette transition de mobilité électrique.

Pour autant, il ne faut pas s'écarter de l'objectif de réduction de la place de la voiture dans notre société. Pour cela, **l'ADEME continuera à promouvoir les mobilités alternatives, qu'elle soit active (vélo, marche à pieds) ou au travers des transports collectifs, et à encourager les pratiques de covoiturage et d'autopartage, notamment électriques.**

[Retrouvez la carte de localisation des bornes de recharges en France](#)



Contact presse

Agence plus2sens – 04 37 24 02 58
Carmela SILLETTI – carmela@plus2sens.com
Mégane KLEVEZOU – megane@plus2sens.com